



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E105372

VALABLE JUSQU'AU 31/05/2025

ÉDITÉ LE 16/04/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/07/2000

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DOUAI 2000B50112

Siret : 432 160 273 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 43284/

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4247888304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4247888304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : ERIC PARMENTIER

6 RUE DE L'ARGILLIERE
59231 VILLERS PLOUICH

Téléphone : 03 27 82 13 03

Portable : 06 88 95 92 78

Fax :

Site Internet : chauffage-sanitaires-cambrai.fr/

E-mail : eric-parmentier-sarl@nordnet.fr

Responsabilité légale :

PARMENTIER ERIC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	26/04/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/04/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	01/06/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	26/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.